



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 15 octobre 2018, le Conseil municipal a adopté le

RÈGLEMENT 318-2018 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 199-2012 de façon à :

- Autoriser l'installation d'un bassin de rétention des eaux usées d'une laiterie du côté sud du prolongement ouest de la rue de la Science;
- Autoriser l'agrandissement de l'aire de stationnement d'une clinique d'audioprothésiste du côté nord-ouest de l'intersection de l'avenue Bégin et de la rue Harvey Ouest;
- Autoriser, sous certaines conditions, l'utilisation à des fins de stationnement de véhicules d'entretien hivernal, d'une parcelle de terrain attenante au parc industriel Nord.


que la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est a délivré à l'égard du règlement 318-2018 un certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, le 29 novembre 2018.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ledit règlement 318-2018 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 318-2018 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,
Ce 12 décembre 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,

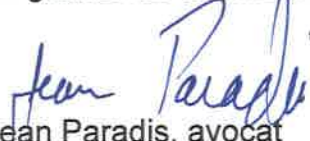

Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'hôtel de ville, le 12 décembre 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 12 décembre 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 12 décembre 2018.

Alma, ce 12 décembre 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,


Jean Paradis, avocat